

## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES du 27 JUIN 2021 - 2<sup>nd</sup> TOUR

### PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN POUR LE 15<sup>ème</sup> CANTON DES HAUTS-DE-SEINE "ISSY-LES-MOULINEAUX"

En application de l'article L.193 du code électoral, pour être élu au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

Pour qu'un binôme puisse se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits dans le canton (art. L.210-1, alinéa 10).

Si un seul binôme de candidats remplit cette condition, le binôme ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages après lui peut se maintenir au second tour. Si aucun binôme ne remplit cette condition, seuls les deux binômes arrivés en tête peuvent se maintenir au second tour (art. L.210-1, alinéas 11 et 12).

Si au moins deux binômes remplissent les conditions ci-dessus mais qu'un seul de ces binômes a fait acte de candidature pour le second tour, cette circonstance ne permet pas à un autre binôme présent au premier tour mais ne remplissant pas ces conditions de se présenter au second tour.

<b>Nombre d'électeurs inscrits :</b>	<b>44 815</b>	% des inscrits	% des votants
<b>Nombre de votants :</b>	<b>17 522</b>	<b>39,10%</b>	
<b>Nombre de votes blancs :</b>	<b>1 227</b>	<b>2,74%</b>	<b>7,00%</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>16 295</b>	<b>36,36%</b>	<b>93,00%</b>

<b>BINÔME DE CANDIDATS</b>	<b>NOMBRE DE VOIX</b>	<i>% des inscrits</i>	<b>% des suffrages exprimés</b>
<b>Ludovic GUILCHER et Nathalie PITROU</b> <i>Remplaçants : Olivier RIGONI et Caroline MILLAN</i>	<b>10 875</b>	24,27%	<b>66,74%</b>
<b>Valérie GIRAUD et Damien LECOMTE</b> <i>Remplaçants : Cécile SOUBELET et Laurent THIBAUT</i>	<b>5 420</b>	12,09%	<b>33,26%</b>

ÉLUS